



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 13 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 13 janvier à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 7 janvier, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Présents : 22 puis 23

M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI (à partir de la DCM 25-01-002), M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. GUIN, M. SAINT-JULIEN, M. DAFI, Mme ZOURHDI, Mme HIDRI, Mme TZAREWSKY, M. MABROUK, M. RAGUENES, M. CHARDEY, Mme BREDIN, Mme BAUCE, Mme ALBORGHETTI, M. ARFI, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, M. DAMERVAL, Mme LANDRAU

Absents, Excusés, Représentés : 8

Mme DONCARLI représentée par Mme HIDRI, Mme ARNAUD représentée M. PRIVAT, Mme CHEVEREAU représentée par Mme JOURDANNEAU-FORT, M. GIOVANNACCI représenté par M. GUIN, Mme PAYEUR représentée par M. ROUSSET, M. PAQUET représenté par M. SAINT-JULIEN, Mme CHANARD représentée par Mme ALBORGHETTI, Mme BOERI-CHARLES représentée par M. GUIGNARD,

Absents, non représentés : 5 puis 4

M. BATTESTI (à la DCM 25-01-001), Mme MATSA, M. CHARDONNET, M. BOUILLET, M. LEMAITRE,

La séance a été ouverte à 18h40 sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

Mme TZAREWSKY a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Les décisions ont été portées à la connaissance des conseillers municipaux présents.

M. LE MAIRE - Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous informe que nous avons mis sur table la délibération relative au « Prêt de salle aux associations exposant au Château de Villiers à titre gracieux ».

Nous avons également 3 questions du groupe Transition Démocratique, Ecologique et Sociale. Question 1 : Non-conformité de l'eau du robinet à l'école Jules Ferry, question 2 : Sécurité des élèves et accompagnants sur les boulevards longeant les écoles, question 3 : Projets d'investissements et de gestion du patrimoine et des bâtiments de la commune ainsi que 2 questions de Mme LANDRAU. Question 1 : Comités des œuvres sociales ; question 2 : Budget 2025

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 02 décembre 2024 par les membres du Conseil municipal.

Puis, il procède à l'ordre du jour.

DCM 25-01-001 Election d'un Adjoint au Maire

M. LE MAIRE - Vu la démission de Monsieur Patrick BARRANCO 9^{ème} adjoint au Maire, il convient de remplacer cet adjoint dans le principe de la parité politique. Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant il est possible de le remplacer par une élection individuelle sans passer par le scrutin de liste, considérant qu'il convient de soumettre au vote le choix d'un nouvel adjoint, je vous propose de délibérer sur le maintien de 10 postes d'adjoints conformément à la délibération du 8 juin 2021.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

M. LE MAIRE - Je vous propose de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le même rang dans l'ordre du tableau que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, et appelle les conseillers municipaux réunis à voter. Maintenant, on va passer à l'élection du 9^{ème} adjoint au Maire. Nous, la majorité, proposons M. Christophe CHARDEY. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Non. Très bien. On va passer au vote. Mme ALBORGHETTI et M. MABROUK, vous êtes les assesseurs et Mme TZAREWSKY la secrétaire.

M. le Maire invite les élus du Conseil municipal à procéder au scrutin secret à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

Inscrits : 30

Votants : 26

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins nuls ou blancs : 1

Reste le nombre des suffrages exprimés : 25

M CHARDEY Christophe : 25 Voix Pour

M CHARDEY ayant obtenu la majorité absolue,

M. le Maire proclame M. CHARDEY Christophe adjoint au Maire. Il est immédiatement installé dans sa fonction d'adjoint et figurera au 9^{ème} rang. Il lui demande de venir le rejoindre et lui donne son écharpe.

M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY et M. DAMERVAL ne prennent pas part au vote.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 25

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-01-002 Modification de la composition des commissions municipales : Ressources humaines, finances, affaires générales, informatique ; Culture, sports, jeunesse, vie associative ; Scolaire, petite enfance, affaires sociales
--

M. LE MAIRE - Il y a des modifications à apporter au sein des commissions municipales susvisées :

- A la commission « Ressources humaines, finances, affaires générales, informatique » Mme Faten HIDRI est remplacée par Mme Typhaine BOUBY,

- A la commission « Culture, Sports, Jeunesse, Vie associative » Mme Typhaine BOUBY est remplacée par M. Thierry BATESTI,

- A la commission « Travaux, Aménagement des quartiers, Sécurité, Urbanisme, Commerces » Madame Véronique BAUCE est remplacée par Monsieur Sylvain PAQUET,

- A la commission « Scolaire, petite enfance, affaires sociales » Monsieur Patrick BARRANCO est remplacée par Madame Véronique BAUCE.

Pour le moment, concernant M. CHARDONNET, il n'y a pas encore de remplacement car nous n'avons pas encore de courrier de sa part. Nous allons encore l'interroger pour savoir ce qu'il décide car il doit nous remettre un courrier signé de sa main comme quoi il démissionne afin de faire monter le ou la prochaine sur la liste.

M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY et M. DAMERVAL ne prennent pas part au vote.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-01-003 Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein des commissions relatives à la sécurité et l'accessibilité

M. LE MAIRE - Vu la démission de Monsieur Patrick BARRANCO 9^{ème} adjoint au Maire et que la présence de représentants du conseil municipal est indispensable au fonctionnement de certaines commissions. Je propose de désigner des représentants auprès des structures suivantes. Le vote se fera à main levée.

- Est candidat au poste de titulaire pour la commission Communale de sécurité : M. DAFI Saïd.

M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY et M. DAMERVAL ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

27 voix Pour

0 voix s'abstenant

M. DAFI comme titulaire ayant obtenu 27 voix, est désigné comme représentant du Maire au sein de la Commission Communale de Sécurité.

- Est candidat au poste de titulaire pour la Commission Communale pour l'Accessibilité : M. CHARDEY

M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY et M. DAMERVAL ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

27 voix Pour

0 voix s'abstenant

M.CHARDEY comme titulaire ayant obtenu 27 voix, est désigné comme représentant du Maire au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

- Est candidat au poste de titulaire pour la Commission consultative de Sécurité et d'Accessibilité : M. CHARDEY

M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY et M. DAMERVAL ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

27 voix Pour

0 voix s'abstenant

M.CHARDEY comme titulaire ayant obtenu 27 voix, est désigné comme représentant du Maire au sein de la Commission consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité.

DCM 25-01-004 Indemnités de fonction du Maire, de ses Adjoints et des conseillers municipaux délégués

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

Mme LANDRAU – Juste une petite précision, l'ensemble des notes relevant des Ressources humaines ne sont pas arrivées dans les délais. On les a reçues le vendredi en fin de journée. Donc on ne respecte pas les 5 jours francs pour la transmission.

M. ROUSSET – Oui, donc ce sont les indemnités de fonction du Maire, de ses Adjoints et des conseillers municipaux délégués. C'est le même tableau. J'insiste sur le fait que tout est à l'identique de ce qu'il y a aujourd'hui, il n'y a aucune augmentation. Il est donc demandé à ce que le Conseil municipal approuve le régime des indemnités de fonction du Maire, de ses adjoints et des conseillers municipaux délégués.

M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY et M. DAMERVAL ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-01-005 Indemnité spéciale de la fonction et de l'engagement de la Police municipale

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Les fonctionnaires de la Police municipale et les gardes champêtres ne relèvent pas du RIFSEEP et il y a eu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 qui est relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres qui permet de fixer une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) composée d'une part fixe et d'une part variable. Donc on se rapproche du régime traditionnel pour les autres agents de la collectivité. Nous demandons d'approuver l'instauration de cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement avec une part fixe d'indemnité spéciale de fonction et d'engagement qui est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel dans la limite des taux suivants. Donc les taux qui sont indiqués sur les tableaux sont les taux prévus au décret et donc c'est versé mensuellement. Et ensuite, une part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de service. Et là encore, vous avez des montants annuels maximum.

M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY et M. DAMERVAL ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-01-006 Compte épargne temps

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Nous avons une délibération du 17 décembre 2012 qui permettait aux agents de moins de 58 ans l'ouverture d'un CET (compte épargne temps) avec un maximum qu'ils pouvaient cumuler qui était fixé à 20 jours. C'est un maximum sur toute la carrière. Et il y avait une dérogation pour les plus de 58 ans où le maximum de congés cumulés était fixé à 40 jours avec un versement limité fixé à 10 jours par an pour les plus de 58 ans et 5 jours par an pour les moins de 58 ans. Là, il vous est proposé une délibération où on accorde plus de jours sur le compte épargne temps. De 20 jours, nous passons à 60 jours. Après, c'est une demande des agents. Il n'y a aucune obligation d'épargner. Les congés c'est fait pour être pris. Donc c'est un petit aparté mais il faut qu'il y ait une demande de l'agent d'ouvrir un compte épargne temps et dessus, ils pourront poser un maximum de 5 jours par an. Il n'y a pas de changement sur ce que nous avons mis précédemment. Par contre, tout au long de leur carrière, ils pourront aller jusqu'à un seuil atteint de 60 jours. Vous savez qu'il y a quelques agents qui sont exclus du dispositif : les professeurs et assistants d'enseignement artistique, soumis à des régimes d'obligation de service dérogatoires ; les stagiaires et les agents régis par le Code du travail (alternants, apprentis, contrats aidés...).

M. DAMERVAL – Je suis assez déçu qu'il n'y ait pas eu le tableau des effectifs qui soit proposé ce soir. On a un volet RH sur ce point, on a un CET. Ça ne doit pas être une variable d'ajustement. Et puisque l'on parle de variable d'ajustement, je voudrais quand même vous interpelez sur la question du nettoyage dans les écoles où aujourd'hui on voit qu'il y a des problèmes suite à l'externalisation depuis quelques jours. Il semblerait qu'il y ait de nombreux problèmes de propreté dans nos écoles. Même les toilettes manquent de nettoyage. Encore un dysfonctionnement qui touche les enfants draveillois. Les enseignants, le personnel et les parents attendent une réaction rapide de votre part pour remettre à niveau ce service public essentiel. Pouvez-vous nous indiquer par quel biais ont lieu les suppressions de postes qui, aujourd'hui conduisent à avoir une externalisation du nettoyage dans nos écoles.

M. ROUSSET – Il faut peut-être voter sur le CET car la délibération portait sur le CET ?

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-01-007 Prêt de salle aux associations exposant au Château de Villiers à titre gracieux

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

Mme JOURDANNEAU-FORT – Comme nous en avons l'habitude c'est le prêt de salles à titre gracieux. Vous avez ici la liste de 5 associations qui vont pouvoir bénéficier du prêt du château de Villiers pour le plus grand plaisir des draveillois.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

M. LE MAIRE – Merci. On va passer aux questions orales. Il y a 3 questions posées par Draveil Transition Démocratique, Ecologique et Sociale.

Question orale n°1 : Non-conformité de l'eau du robinet à l'école Jules Ferry

M. GUIGNARD - Suite aux contrôles de l'ARS signalant une non-conformité de l'eau du robinet à l'école Jules Ferry de Draveil, des mesures temporaires ont été mises en place pour garantir la sécurité des élèves, notamment la fourniture de bouteilles d'eau et l'installation de fontaines. Cependant, des travaux de remplacement des conduites, estimés à 84 000 €, sont nécessaires et restent à planifier. Dans un souci de transparence et de responsabilité envers les familles concernées : Pouvez-vous communiquer aux familles ainsi qu'aux élus du Conseil Municipal les analyses conduites depuis la première analyse ayant conduit à la décision de l'ARS ? Quels sont les délais précis envisagés pour l'achèvement de ces travaux ? Quelles garanties sont apportées pour assurer la qualité de l'eau à long terme dans cet établissement ? Enfin, quelles actions seront entreprises pour informer régulièrement les familles des avancées ?

M. LE MAIRE – Je vais répondre à cette question. Je vais vous faire un peu l'historique de ce qui s'est passé. Effectivement, il y a eu un contrôle de l'ARS sur des robinets suite à des travaux que nous avons faits. Lors de ce contrôle, il s'est avéré que le plomb et le nickel n'étaient pas tout à fait conforme au niveau de l'eau. L'eau était non consommable mais on pouvait se laver les mains avec. Ce n'était pas dangereux. Alors, ça c'était le 9 décembre. Suite à cela, je me suis rendu sur les lieux. On a regardé. On a fait venir l'entreprise SAUR qui s'occupe de l'eau. Ils ont constaté qu'entre la canalisation d'alimentation d'eau jusqu'au compteur de l'établissement, il n'y avait pas de problème. Suite à cela, sur les lieux, on s'aperçoit qu'à la sortie de compteur, il y a 3 canalisations qui s'en vont en direction des bâtiments. Première décision que j'ai prise c'est que j'ai demandé que l'on mette une vanne sur chaque canalisation afin de savoir si tous les réseaux ont des problèmes ou un seul. Ensuite, lorsque cela sera fait le 15, l'ARS m'a dit qu'ils viendraient contrôler la canalisation où ils ont trouvé du plomb dans l'eau. Donc, ils vont faire le contrôle. J'ai demandé à mes services de faire le contrôle des deux autres canalisations. On ne va pas en faire qu'une mais on va faire les deux. Donc, comme il y aura trois vannes, on peut couper chaque canalisation et ensuite prendre de l'eau sur une, prendre de l'eau sur l'autre et prendre de l'eau sur les trois. Et les trois analyses vont être faites. Il faut savoir que dès que j'ai su ce qui se passait, j'ai donné des consignes. Déjà, livrer des palettes d'eau. On a livré des bouteilles d'eau et des fontaines. On alimente au fur et à mesure et jusqu'à maintenant. Et depuis le 9 décembre, c'est alimenté avec de l'eau en bouteille. Et bien sûr, ensuite, il y aura des travaux. En fonction de ce que l'on va découvrir, on fera les travaux nécessaires. Les travaux seront faits au mois de février car pour le moment, on ne peut pas couper l'eau dans l'école. On a déjà envoyé un courrier à tous les parents vendredi en expliquant tout ça. Il faut savoir aussi que l'on fait 2 contrôles par an dans tous les groupes scolaires de la ville pour l'eau. En juin et en octobre, il y a eu un contrôle à l'école Jules Ferry et il n'y avait absolument rien contrairement à ce qui est dit par certains comme quoi depuis des années ça pouvait porter préjudice et mettre en danger la vie des enfants. Cela n'a jamais été le cas car toutes les écoles sont contrôlées au même titre. Je regrette que certains propos alarmants et infondés aient circulé à ce sujet parlant de « scandale sanitaire ». Ces affirmations sont fausses. Je ne dis pas que vous l'avez mis dans vos courriers, je vous dis ce que j'ai reçu. Ces affirmations sont fausses et ne reflètent pas la réalité de la situation. Nous appelons chacun à faire preuve de responsabilité et d'éviter toute désinformation qui pourrait alimenter des inquiétudes inutiles. La santé publique et la sérénité de nos écoles doivent rester notre priorité commune.

M. GUIGNARD – Excusez-moi M. le Maire mais vous ne nous avez pas dit en quoi l'eau n'est pas consommable.

M. LE MAIRE – C'est l'ARS quand elle nous rend les conclusions, elle nous indique que l'eau n'est pas consommable. C'est le taux de plomb qui ne permet pas de la boire. Cela peut être suite aux travaux quand on a bougé les canalisations. Dès que les vannes vont être posées, on fera les analyses et vous aurez les résultats comme tous les parents.

Question orale n°2 : Sécurité des élèves et accompagnants sur les boulevards longeant les écoles

Mme BELLAY - En décembre dernier, trois incidents de voirie ont été signalés à proximité des écoles de notre ville, notamment sur le Boulevard Henri Barbusse et le Boulevard Général de Gaulle. Ces événements soulèvent des inquiétudes légitimes de la part des parents d'élèves et des habitants concernant la sécurité routière dans ces zones particulièrement sensibles. Nous souhaitons donc connaître les éléments suivants : Quelles sont les causes identifiées de ces incidents, et des enquêtes spécifiques ont-elles été menées pour en établir les circonstances exactes ? Quelles mesures immédiates ont été prises ou sont prévues pour sécuriser ces axes, en particulier aux abords des écoles, afin de prévenir tout nouvel incident ? Un audit de sécurité routière est-il envisagé pour ces secteurs, et, si oui, selon quel calendrier ? Enfin, des aménagements à long terme (signalisation renforcée, passages piétons protégés, réduction de la vitesse, etc.) seront-ils intégrés dans un plan global pour garantir la sécurité des usagers, en particulier des enfants ? Ces incidents rappellent l'importance de prioriser la sécurité dans les espaces urbains fréquentés par les populations les plus vulnérables. Nous vous remercions de bien vouloir nous apporter des réponses claires et détaillées sur ces sujets essentiels.

M. LE MAIRE – Effectivement, quand vous parlez des causes identifiées des incidents, il est vrai qu'il y a quelques accidents. Il faut savoir que le premier accident c'était l'année dernière. C'est quand une personne a percuté les barrières de l'école Jules Ferry. Les barrières n'étaient pas en très bon état apparemment. Donc, nous avons tout refait, tout le long de l'école en changeant les barrières. On a fait un mur végétalisé pour les enfants, pour le bruit. Ensuite, on avait mis un radar pédagogique qui a été envoyé en réparation car il avait un problème. Il va nous revenir dans les jours qui viennent. Il faut savoir que les accidents que vous déclarez ont eu lieu sur le boulevard Henri-Barbusse et non devant l'école Jules Ferry. C'est un monsieur qui s'est arrêté à la boulangerie s'acheter une viennoiserie et en repartant, en mangeant dans sa voiture, il a perdu le contrôle du véhicule et est monté sur le trottoir en percutant un jeune enfant. Le monsieur est descendu du véhicule, il a regardé et ensuite il est remonté dans son véhicule et il est reparti. Après, c'est une affaire de police. Nous, nous avons fait notre travail. J'ai sécurisé au maximum. On peut aussi parler de la vitesse, la semaine dernière, on a dressé 18 procès-verbaux rue du Général de Gaulle pour excès de vitesse. On a mis du personnel à la sortie de Paris Jardins. Je pense que l'on a sécurisé au maximum. J'ai même mis un agent de la police municipale, un ASVP pour aider la personne qui fait traverser. Mais c'est une voie qui appartient au Département, c'est une voie où on a retiré le radar qui était en bas. Ce radar a été retiré. Et on m'avait dit à l'époque, il y a 2 ans : « on va vous mettre le dernier modèle en technologie des radars. » Si ce radar n'a pas été remis c'est parce qu'il n'a pas été rentable. Je suis désolé mais c'est ce que j'ai dit à Madame la Préfète l'autre jour. Je ne vois pas comment on se permet de nous retirer un radar en nous expliquant qu'on va nous en mettre un autre et que l'on n'en met pas. On en avait discuté avec Madame Faten HIDRI, Maire adjointe. Moi, ce que j'aurai voulu et on en était d'accord, c'est un radar qui prend la voiture au pont de Juvisy et quand elle arrive en haut, au feu rouge, rue du Général de Gaulle, elle a un temps pour le faire. Et toutes les voitures qui n'ont pas respecté la vitesse autorisée, on les prend et on les verbalise. Ça existe bien ailleurs. Maintenant, dans la ville, j'ai donné des instructions pour les stops, les feux rouges et la vitesse. Moi je suis là pour la sécurité, je la fais respecter et j'essaie de travailler au maximum là-dessus. On continuera. Le radar pédagogique va être remis et les contrôles vitesse vont être fait par la police municipale.

Question orale n°3 : Projets d'investissements et de gestion du patrimoine et des bâtiments de la commune

M. DAMERVAL - La gestion des infrastructures et des espaces publics de notre commune constitue un enjeu central pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population. Dans ce contexte, il est primordial de disposer d'un schéma directeur immobilier clair, intégré dans un plan pluriannuel d'investissements (PPI), afin d'assurer une gestion dynamique et cohérente de notre patrimoine. Nous souhaitons, en amont du DOB et du budget et dans un souci de transparence et de planification, des éclaircissements sur les points suivants : Les locaux des écoles : Quelles sont les priorités identifiées en matière de rénovation, d'agrandissement

ou de construction pour répondre aux évolutions démographiques et garantir des conditions d'apprentissage optimales ? Les lieux et équipements sportifs : Comment la commune prévoit-elle d'entretenir, moderniser ou développer ces espaces pour encourager la pratique sportive et accueillir des événements locaux ? Les espaces verts : Quels sont les projets en cours ou envisagés pour préserver et étendre les espaces verts, essentiels à la qualité de vie et à la résilience écologique de la commune ? Les réserves foncières : Quelle est la stratégie de la commune pour anticiper les besoins futurs en termes de développement immobilier ou d'infrastructures publiques ? Les routes et les parkings : Quelles sont les priorités et les calendriers prévus pour l'entretien, la rénovation ou la création de voies afin d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers ? Les lieux culturels et de loisirs : Quels investissements sont prévus pour renforcer l'attractivité culturelle et améliorer l'offre de loisirs pour tous les publics ? Les différents réseaux (eau, électricité, numérique, etc.) : Quels projets sont en cours pour sécuriser et moderniser ces réseaux dans une logique de durabilité et d'efficacité ? Enfin, quelles modalités de concertation avec les habitants sont prévues pour garantir que ce schéma directeur réponde pleinement aux besoins et aspirations de la population ? Nous vous remercions de bien vouloir nous apporter des éléments détaillés sur ces sujets cruciaux pour l'avenir de notre commune.

M. ROUSSET – On aurait pu relier la question de Madame LANDRAU sur le budget 2025 si elle le souhaite. La loi a prévu dans le Code général des collectivités territoriales que l'on organise un débat d'orientation budgétaire et à l'issue il y a un budget qui en ressort. Ce débat est important, on doit l'avoir. Alors, sur tous les points que vous évoquez, oui, il faut un débat budgétaire. Maintenant, ce qui me fait un peu sourire, c'est que je n'ai pas des dons de voyance. Aujourd'hui, la situation du pays, on la connaît tous, on a un gouvernement mais on n'a toujours pas une loi de finances 2025. Donc, nous interroger déjà en termes de prospective, les investissements de la ville pour 2025. Il faut d'abord que nous sachions l'état des dotations qui nous seront attribuées pour ensuite voir les priorités qui nous seront données. C'est l'objet d'un débat d'orientation budgétaire que de parler des priorités. Vous avez vos priorités que vous développez comme chaque année. Alors ce qui serait intéressant aussi c'est de connaître le financement à chaque fois. Et nous aurons aussi nos priorités qui sont liées à une réalité. La réalité c'est de connaître les dotations qui nous seront attribuées. Si l'on remonte en arrière, on constate qu'elles ont toujours diminuées et lorsque l'on entend les précédents ministres de l'économie et l'actuel, si je me rappelle de M. Le Maire et ensuite de son successeur, ils se sont tout de suite tournés vers les collectivités locales en disant : « il y a un effort à faire en France et c'est sur les collectivités locales ». C'est ce qui est repris d'ailleurs dans la question de Klerwi LANDRAU. Donc, aujourd'hui avoir des perspectives en disant ce serait juste inconséquent de notre part et irresponsable de dire « on va investir là, là, là... ». Nous connaissons nos priorités. Ce sera dans le cadre du DOB. Mais aujourd'hui je ne peux pas vous répondre clairement sur ces questions avec précision pour l'année 2025. Ce serait quand même un comble. Je rappelle que gérer une Ville ce n'est pas être dans un rêve ou dans des slogans mais on est vraiment les pieds sur terre. On se le doit. Donc, quand nous connaîtrons nos dotations, on pourra répondre. Par contre, je pense que nous aurons un débat très intéressant. Lorsque je reprends ce que nous a demandé Klerwi LANDRAU, il y a une question qui est importante. Un nouvel effort est demandé aux collectivités locales les pistes d'économie identifiées pour l'élaboration du budget 2025. Alors là, je vois deux mondes, vous êtes face à face dans cette salle mais là, nous rejoignons Klerwi LANDRAU sur la nécessité de faire des économies. C'est la réalité. J'attends le débat d'orientation budgétaire.

Question orale n°1 de Mme LANDRAU : Comités des œuvres sociales

La commune a renouvelé son adhésion au CNAS depuis le 1er janvier 2025. Malheureusement actuellement, alors que la ville paie pour ce service, les agents ne peuvent en bénéficier. Ainsi, ils ne peuvent faire aucune demande de prestation ni aide pour faire face à des situations d'urgence, prêt de secours ou décès par exemple. Dans le contexte difficile actuel, les agents sont lourdement pénalisés. Le blocage semble provenir d'une mise à jour nécessaire des données personnelles. Cependant, nombre d'agents n'ont pas accès alors même qu'ils ont rempli les obligations de transmission de données personnelles. C'est vécu comme une pénalisation injuste. Comment comptez-vous débloquent la situation de ceux qui ont fait le nécessaire et qui sont injustement pénalisés ? Que mettez-vous en place pour obtenir les informations manquantes dans les meilleurs délais pour les autres agents ?

M. ROUSSET – Petite rectification, nous n'avons pas renouvelé l'adhésion CNAS car précédemment nous étions sous PLURELYA. Donc, c'est une nouvelle adhésion. Entretemps, le CNAS a évolué et c'est une très bonne chose. Ils ont changé leur interface et les services. Du coup, pour tous nos agents, on doit renseigner des données personnelles qui concerne le numéro de portable, l'adresse mail... je veux juste rectifier aussi, aujourd'hui la Ville n'a pas payé de facture au CNAS. On est en tout début d'année et le contrat est nouveau. Dans l'année, on payera, ça je vous le confirme. Ça fonctionne pour quasiment tous les agents. Par contre ceux qui n'ont pas renseigné les bonnes informations, ça ne fonctionne pas. Comme chaque année, le

service RH renvoi une liasse de demande de documents à nos agents. C'était dedans. On a relancé les agents qui étaient concernés. Pour information, au sein du service RH, on a une référente CNAS pour les accompagner. Donc là, les agents en difficulté, il faut qu'ils viennent vers le service RH directement pour les renseigner. Aujourd'hui, la situation qui était purement technique parce que c'est un dysfonctionnement de l'interface, cela fonctionne très bien. Les derniers agents qui n'ont pas renseigné toutes leurs données, je les invite, soit à se rapprocher du service RH en tout cas d'envoyer les éléments pour que cela soit fait. La situation est vraiment résolue et cela fonctionne. Sur les situations d'urgence, je voudrais juste redire une chose, pour les situations d'urgence le CNAS est là pour ça. Par contre, il y a toujours un délai d'instruction qui est important.

Question orale n°2 de Mme LANDRAU : Budget 2025

D'ici trois mois, le budget devra être voté.

Alors même que le contexte national est très instable et que le budget de l'Etat n'est toujours pas voté, nous savons déjà qu'un nouvel effort important va être demandé aux CL.

Ainsi, cela se traduira très vraisemblablement par une baisse des dotations et des subventions.

Pouvez-vous nous indiquer la situation budgétaire actuelle de la commune et les pistes d'économies identifiées à ce stade pour l'élaboration du budget 2025 qui éviteront naturellement une troisième et nouvelle augmentation de la fiscalité ?

Réponse déjà apportée par M. ROUSSET.

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance.

La séance du Conseil est levée à 19h36.



Mme TZAREWSKY Aurore
Secrétaire de séance



M. PRIVAT Richard
Maire de Draveil

*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,
aux heures d'ouverture des bureaux*